Lorsque nous avions accompli la prière du vendredi avec le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et que nous repartions, les murs n'avaient pas d'ombre sous laquelle nous puissions nous mettre.

Salamah ibn Al-Akwa' (qu'Allah l'agrée), qui faisait partie de ceux qui avaient prêté serment sous l'arbre, dit : « Lorsque nous avions accompli la prière du vendredi avec le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et que nous repartions, les murs n'avaient pas d'ombre sous laquelle nous puissions nous mettre. » Dans une version : « Nous accomplissions la prière du vendredi avec le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) quand le soleil redescendait, puis nous repartions et essayions de trouver de l'ombre. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Salamah ibn al-Akwa' (qu'Allah l'agrée) rappelle qu'ils accomplissaient la prière du vendredi avec le Prophète (sur lui la paix et le salut) à une heure précoce puisque, lorsqu'ils rentraient chez eux après la prière et les deux sermons, l'ombre des murs ne suffisait pas à les protéger du soleil. La deuxième version dit qu'ils accomplissaient la prière du vendredi avec le Prophète (sur lui la paix et le salut) lorsque le soleil redescendait, avant de rentrer chez eux. A l'unanimité des savants, la fin de l'horaire de la prière du vendredi est la fin de l'horaire de la prière de la mi-journée (« ṣalâtu-ẓ-Ẓuhr »). Aussi, il est préférable et recommandé d'accomplir la prière après que le soleil commence à descendre, car c'est ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) faisait le plus souvent et parce que c'est l'heure au sujet de laquelle les savants ne divergent pas. Si le besoin y appelle, comme s'il fait très chaud et que les gens n'ont pas de quoi se mettre à l'ombre, ou comme s'ils veulent partir combattre avant que le soleil ne redescende, il est permis d'accomplir la prière peu avant que le soleil ne redescende.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5398